

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020.

L'an deux mil vingt, le quatorze Octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjointes, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Martine GRANDGUILLOT LE ROUX, Jacqueline HOUGHTON, Yveline BONNET, Tony ALFEREZ, Yannis GIRARD, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Absents excusés :

Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Annie POISSON,
Cédric ASSELINE a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Gilbert CHODORGE est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Procès-Verbal de la séance du 27 Août 2020 est approuvé à l'unanimité.

Informations :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de l'Etablissement Français du Sang (EFS) qui remercie la Municipalité pour son aide lors des collectes, 72 candidats aux dons ont participé à la dernière collecte.

Bertrand LADUNE précise qu'en raison de la COVID, les donneurs doivent prendre rendez-vous et cela fonctionne bien. Il précise que la prochaine collecte aura lieu le 16 octobre à Port-Bail. Il demande à ses collègues de relayer l'information.

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire a signé deux décisions depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 27 Août 2020.

Décision n°3.2020 :

Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements du secteur du carrefour Boudet et du Parking du Havre avec la Société SA2E associée au Cabinet LAAPS pour un taux d'honoraires fixé à 5.15% pour le carrefour Boudet et 6.74% pour l'aménagement du parking du havre.

Monsieur le Maire précise que les architectes ont été reçus en mairie la semaine passée pour une première réunion de travail. Ils devraient remettre leurs premières esquisses d'aménagement début décembre. Le souhait des élus présents à cette réunion est que les aménagements soient terminés pour le début de la saison prochaine.

Décision n°4.2020 :

Madame Jeanne ADAMI a acheté une concession dans le cimetière en 2008 et aujourd'hui, elle souhaite s'en séparer. Le règlement du cimetière précise qu'il est possible qu'une concession soit rétrocédée à titre gracieux.

Cette décision a donc été actée par Monsieur le Maire.

Signature d'un contrat avec Catherine DARGENT pour des animations à l'EHPAD :

Monsieur le Maire précise que la Commission Culture a rencontré Catherine DARGENT et que cette dernière pourrait proposer un spectacle les 2èmes mardis de chaque mois d'une heure trente environ, avec animations et participation des personnes âgées et qu'au bout de 12 animations, elle offrirait un concert gratuit pour l'EHPAD.

Monsieur le Maire et Annie POISSON sont allés rencontrer la Directrice de l'EHPAD, Madame BOSCHER pour lui faire cette proposition, qui serait prise en charge par la commune (70€ la prestation). Elle est ravie.

Monsieur le Maire estime que la Municipalité se doit de penser à ses anciens.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Annie POISSON précise que les résidents de la Gerfleur seront évidemment associés à ces spectacles.

Il est également précisé que chaque mercredi, la Brigantine, intervient bénévolement à l'EHPAD.

Tableau des suggestions :

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020				
Domaine	Statut			Total
	Fait	En cours	En attente	
Administratif	4	0	0	4
Affaires Sociales	3	0	0	3
Artisans/Commerçants/Professions Libérales	5	0	1	6
Associations	7	0	4	11
Environnement	0	2	0	2
Espaces verts	2	1	0	3
Ordures ménagères	1	0	0	1
Propreté	1	1	1	3
Santé	1	0	0	1
Sécurité	3	1	1	5
Tourisme	1	0	1	2
Urbanisme	4	0	0	4
Voirie	9	4	9	22
Total	41	9	17	67
	61%			

Monsieur le Maire donne quelques explications. Pour la voirie notamment, les demandes portent pour un grand nombre sur des demandes d'études de réduction de la vitesse. Pour les commerçants et artisans, il s'agit des panneaux de signalisation de leur établissement, plusieurs sont obsolètes. L'état des lieux est en cours.

BILAN DES COMMISSIONS

Chaque « pilote » de la commission fait un bref compte rendu :

Embellissement de la ville :

Jean-Pierre LEQUERTIER fait état notamment du marché signé avec l'architecte pour les aménagements du carrefour Boudet et du Parking du Havre. Une rencontre a eu lieu en mairie la semaine passée pour la définition des objectifs souhaités et des deux contraintes :

- L'installation d'un Doris pour le carrefour Boudet (hors rond-point)
- Donner du volume végétal sur le Parking du Havre.

Des portillons type Coutances (lisses verticales) seront installés : Rue de l'Europe, Rue de la Libération, Rue du Pic Mallet.

Commission Squares :

Cette commission fût très riche avec des personnes très intéressées et qui ont émis des propositions.

Elles ont reçu un catalogue en ligne pour le choix des jeux selon le budget 2020

- Développer l'espace du tennis de la plage :

Ajouter un jeu pour enfant, une table pique-nique, un équipement parcours santé PMR. La table de Ping-Pong sera déplacée et le bois sera nettoyé pour aménager une promenade.

- Zone skate-park, city-park : ajouter un jeu pour les petits et des bancs. Une étude est en cours pour un sanitaire écologique.

Commission des Travaux :

Le projet actuel est le projet de la construction de l'abri SNSM avec les propositions pour le choix des entreprises ce jour.

Bertrand LADUNE évoque les travaux du parking du Valnotte et du flyer en ligne sur le site de la Mairie qui fait état d'un plan avec des dalles engazonnées.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant c'est le seul plan dont dispose la mairie, mais que l'explication sur le flyer précise bien que ce ne sera pas ainsi en raison du coût pharaonique de ces dalles, l'aménagement a été chiffré aux alentours de 550 000€ !!!

Les élus ont rencontré les responsables d'EUROVIA la semaine passée et le projet a été revu. Certes, il sera bitumé, mais avec des espaces de verdure aménagés.

Monsieur le Maire précise également que ces travaux, au fur et à mesure, amènent des découvertes. Par exemple, il n'était pas envisagé l'arrachage de la haie, mais avec le décaissement, cela s'est avéré nécessaire et finalement, les tilleuls sont plus mis en valeur et la vue perspective de cet espace est beaucoup plus claire. C'est la raison pour laquelle, un nouveau projet d'aménagement est abordé, avec de la végétalisation.

Le nombre de places a également été revu à la baisse : 80 places véhicules et 15 places véhicules et remorques.

Du fait de l'arrachage de la haie, la distance est suffisante dorénavant pour créer une voie piétonne qui partira de ce parking jusqu'au parking de la gare, ce qui est une bonne chose.

Des aménagements légers en bois (du type de ce qui existe devant la cale à kiki) seront installés pour bien séparer le parking de la voie piétonne.

Gilbert CHODORGE précise qu'un mélange sable ciment faiblement dosé évitera le désherbage de l'allée centrale.

Bertrand LADUNE demande si Monsieur le Maire dispose d'autres informations que les 4 élus minoritaires pourraient être amenés à communiquer auprès des habitants qu'ils rencontrent.

Monsieur le Maire informe qu'un article sera rédigé dans le prochain bulletin municipal et qui présentera l'aménagement paysager retenu. Pour l'instant, il ne peut rien préciser d'autre car il attend les derniers plans d'EUROVIA, qu'il communiquera ensuite à l'ensemble des conseillers municipaux.

Dans le cadre de la commission des travaux, Jean-Pierre LEQUERTIER rappelle que les services techniques oeuvrent chaque jour pour la propreté de la commune et l'entretien des bâtiments communaux, des voies, des chemins...

Vincent ARNAUD émet la proposition que les comptes rendus des commissions soient transmis à chaque conseillers, ainsi l'information serait donnée en temps réel.

Monsieur le Maire répond que le Compte rendu est transmis aux membres des commissions qui peuvent le rediffuser à leurs collègues.

A une remarque de Julie MESNIL sur l'obligation de diffusion des comptes rendus, Monsieur le Maire répond que les commissions sont des lieux de travail et de préparation, pas seulement d'information. Les comptes rendus sont donc des documents de travail qui doivent être communiqués avec la plus grande attention.

Gilbert CHODORGE précise en effet qu'il faut mener une réflexion, notamment financière sur les projets évoqués en commission, et que pour cette raison, les comptes rendus ne peuvent être communiqués à la population qui pourrait « prendre pour argent comptant » les propositions effectuées.

Vincent ARNAUD précise qu'il n'évoquait pas une diffusion générale, mais à chaque conseiller municipal afin d'obtenir l'information et le cas échéant d'émettre des idées.

Commission du Patrimoine :

Yveline BONNET fait un compte rendu sommaire des deux réunions qui se sont déroulées :

Réunion du 28 Septembre en Mairie :

Un point a été fait sur l'ensemble de la collection communale du Peintre La Lyre. Un devis est en attente pour la réfection d'une grande toile, actuellement en dépôt au sous-sol de la Mairie.

Un guide est en cours de rédaction pour un circuit de promenade autour du Patrimoine : deux ou trois circuits devraient être prêts pour la saison prochaine.

Réunion du 1^{er} Octobre au Pôle Nautique :

Arnaud PAQUIN, Architecte du Patrimoine, a commenté le diagnostic qu'il a réalisé sur l'église de Barneville devant la commission patrimoine actuelle, celle de l'ancienne mandature et d'autres personnes invitées.

Il a réalisé un excellent travail et a chiffré l'ensemble des travaux à programmer, incluant la réfection des vitraux.

Monsieur le Maire précise qu'il serait envisageable de réaliser les travaux en une seule fois, plutôt qu'en les programmant sur plusieurs années, pour une raison simple d'économie, notamment sur l'installation des échafaudages. Ces travaux sont subventionnés par la DRAC et le Département et également par la DSIL.

Le coût global est estimé à environ 600 000€. Un emprunt pourrait être réalisé.

Urbanisme :

Guy LEPREVOST a fait une étude sur les ventes immobilières sur la commune entre le 1^{er} Janvier et ce jour. Le montant des transactions s'élève à 16 000 907€, la commune est donc très attractive. Il rappelle que sur ces montants, 1.2% est reversée à la commune au titre des droits de mutation.

Il évoque également le courrier du Cotentin qui pourrait instaurer la taxe GEMAPI. Si elle est instituée, les travaux de cette direction pourraient, en plus de la protection des digues, concerner les travaux de défense du littoral.

Elle est plafonnée à 40€ par foyer et s'ajoute aux autres taxes locales.

Affaires scolaires :

Annie POISSON fait un point sur le conseil d'école qui s'est déroulé le 13 octobre et qui a permis de faire plus ample connaissance avec Madame LEVEQUE, nouvelle Directrice.

Les parents sont satisfaits de l'installation du nouveau portillon qui permet de fermer le grand portail. La sécurité des enfants est ainsi mieux assurée.

Au sujet des alarmes, un point est à refaire lors du prochain PPMS car la nouvelle directrice n'a pas les modes opératoires. La solution est en cours.

Pour la lutte contre la COVID : plusieurs entrées sont en service, ce qui permet d'éviter le brassage des élèves.

113 enfants sont scolarisés au Clos des Sources. Les petites classes accueillent entre 21 et 22 enfants et les classes de CE1 – CE2 – CM1 et CM2 accueillent chacune 24 enfants.

Un problème se pose pour les AESH qui disposent de moins en moins d'heures pour s'occuper des enfants en situation de handicap. En effet, leur temps de travail correspond à un mi-temps, ce qui n'est pas du tout suffisant et complique le travail des personnels enseignants et personnels scolaires.

Il faut savoir qu'environ 20 enfants sont concernés par un handicap.

Une réflexion est menée pour que la Commune puisse mettre à disposition de l'école un personnel supplémentaire à la prochaine rentrée. Cette proposition a été très bien accueillie par la Directrice.

Monsieur le Maire précise que la Commune est obligée, pour le bien-être de tous, enfants et personnel, de pallier aux défaillances de l'Education Nationale. Il fera un courrier en ce sens au Directeur de l'Education Nationale, car toutes les écoles sont concernées.

Julie MESNIL fait remarquer que certains enfants ont des goûters et d'autres non. Elle donne l'exemple de l'école de Les Moitiers d'Allonne où tous les goûters sont partagés.

Annie POISSON n'était pas informée de ce point, elle va se renseigner et tenter d'apporter une solution.

Annie POISSON précise également qu'elle a remis en service le règlement de la cantine où chaque enfant qui pose un problème de comportement avec ses camarades ou bien avec le personnel doit faire signer la feuille de défaut de comportement à ses parents. Cela fonctionne bien.

Commission CULTURE :

Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX informe ses collègues que le calendrier est arrêté et qu'une plaquette est en cours de réalisation, sous forme de triptyque.

Elle donne les prochaines dates :

25 octobre : concert folk américain

21 et 22 Novembre : Guillaume NAIL fera une démonstration de construction d'un roman aux élèves de CM1-CM2 et 6èmes.

22 Novembre : Lecture à la bougie en pyjama (elle recherche d'ailleurs des hommes pour les lectures aux CM1)

20 Décembre : concert de Gospel à l'église

Le 24 Janvier : Spectacle de marionnettes

Le 21 Février : Spectacle de clowns

Le 28 Mars : Musique Irlandaise

Le 25 Avril : Trio classique

Le 29 Mai : Troupe Théâtrale

Le 19 Juin : Comédie Musicale.

Catherine POT demande s'il est envisageable d'apporter un soutien au Cinéma qui a souffert avec la crise sanitaire ?

Monsieur le Maire lui répond que c'est compliqué, car il s'agit d'une activité privée. Il a discuté récemment avec Monsieur CHAMPALAUNE qui souhaiterait voir plus de spectateurs...

Tony ALFEREZ précise que de nouvelles aides devraient être débloquées pour ces professions.

Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX précise qu'elle est en recherche d'organisation de conférences, le cinéma pourrait être associé.

Annie POISSON rappelle que l'an passé le restaurant La Potinière avait eu une initiative intéressante par l'achat de places de cinéma et qui étaient revendues à moitié prix aux clients du restaurant. Cela pourrait être mis en place chez d'autres commerçants.

Jacqueline HOUGHON pense qu'un partenariat entre le cinéma et la commission culture pourrait être envisagé pour un mini festival. Elle rappelle que celui de la Haye du Puits est associatif et qu'il projette un film par jour.

Julie MESNIL demande si, dans le cadre de la programmation culturelle, il pourrait être envisagé des concerts pour la tranche d'âge des 18-20 ans ? Une réflexion sera menée pour cette tranche d'âge.

ORDRE DU JOUR

DETR : 2^{me} programmation

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré la DDTM cette semaine qui avait émis un avis défavorable au sujet de la demande de subvention pour les voies douces, en raison du programme global inscrit et du manque de plans.

Cette réunion fût constructive et un nouveau dossier peut être déposé pour le programme 2020-2021 (barneville-plage) pour les espaces détente et des sanitaires écologiques au Skate Park.

Information sur la composition de la commission de contrôle des listes électorales

Depuis la mise en place du REU (Répertoire électoral Unique), certaines dispositions sont venues modifier la commission administrative de révision des listes électorales (le Maire et des représentants nommés par la Préfecture et par le Tribunal Administratif)

Cette dernière est supprimée et elle est remplacée par la « Commission de Contrôle des listes électorales. (Article L.19 et R.7 du Code Electoral)

Elle est composée de 5 Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau (en fonction de l'âge), à l'exception du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux ayant reçu délégation.

Pour Barneville-Carteret, deux listes étaient en présence lors du dernier scrutin.

La commission est donc composée (dans l'ordre du tableau), de trois Conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux Conseillers à la deuxième liste.

La commission est donc composée de :

Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX, Jacqueline HOUGHTON, Yveline BONNET, Catherine POT et Vincent ARNAUD.

Choix des entreprises pour la construction d'un abri SNSM

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14.10.2020 à 14h00 pour valider le rapport d'analyse des offres proposé par l'Architecte, après une première analyse qui a nécessité des demandes de précisions de la part de Madame VIEL.

Sur les 9 lots, 8 ont été pourvus. Une nouvelle consultation est en cours pour le lot 9 – clôtures, infructueux par manque de réponses.

La Commission a donc validé les choix suivants :

Lot 1 : MESLIN pour 53 026.25€HT

Lot 2 : SLC pour 119 656.89€HT

Lot 3 : AMC FOLLIOU : 9 933.42€HT

Lot 4 : MARIE Hubert : 20 412.00€HT

Lot 5 : AMC FOLLIOU : 22 672.83€HT

Lot 6 : LELUAN Map : 26 479.60€HT

Lot 7 : Caroline BRETON : 12 486.96€HT

Lot 8 : LEPELLEY électricité : 15 000€HT

Soit un total, sans le lot 9, à hauteur de 279 667.95€HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Lettre d'information aux candidats retenus et non retenus : le 15/10/2020

Notification des marchés : le 2/11/2020

1 mois de préparation de chantier

Début des travaux : 30/11/2020

Modification du tableau des emplois communaux – Créations de postes suite à des avancements de grades (suppression des postes actuellement occupés après avis du Comité Technique)

Plusieurs agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade, il convient donc de créer les postes correspondants afin qu'ils puissent être nommés. Les postes actuellement pourvus seront supprimés par la suite, après avis du Comité Technique :

- Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe : Cathy MACAIGNE et Cyrille PAIN
- Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe : Christophe LEBRANCHU
- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe : Jérôme RUAULT, Gilles BURNEL
- Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe : Nadine LESAGE

Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est vacant, il convient donc de créer les autres postes.

Le Conseil Municipal valide ces créations de poste à l'unanimité.

Signature d'une convention avec Manche Numérique « accès aux services numériques »

Gilbert CHODORGE, délégué au syndicat Manche Numérique présente la société Manche Numérique qui intervient dans deux domaines :

- La branche « infrastructures » pour la fibre notamment. Le calendrier de fin de travaux est avancé à 2025. En effet, le syndicat a renoncé à l'enfouissement des câbles qui seront donc aériens. Cela peut sembler un peu illogique à l'époque où les communes engagent les enfouissements de leurs réseaux d'éclairage et de téléphonie...
- La branche « services numériques », objet du présent vote.

La Commune a signé une convention « d'assistance et de gestion » avec Manche Numérique il y a plusieurs années. Cette convention permet notamment d'être « dépanné » en cas de blocage sur un des logiciels de la mairie (comptabilité, état civil, élections...)

Il est proposé de signer une convention correspondant à un accord cadre pour l'accès à l'ensemble des services. D'autres conventions pourront être signées si telle ou telle prestation mérite d'être retenue.

Il précise que le service informatique du Département, ainsi que celui du SDIS vont quitter Manche Numérique.

Vincent ARNAUD, rappelle qu'en effet Manche Numérique est une structure dédiée à l'amélioration de la fibre sur le Département. Il y a donc eu une mise en commun des différents techniciens du SDIS et du Département pour cette mission.

En raison de quelques dysfonctionnements, le Département et le SDIS rapatrient leurs techniciens au sein de leurs services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

Autorisation permanente de poursuites des redevables pour Madame la Comptable Publique

Madame ACCOSSATO transmet régulièrement des demandes d'autorisation de poursuite pour les personnes qui sont débitrices de la commune. Il est possible, pour plus de facilité, de donner, par délibération, une autorisation permanente de poursuites. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Création d'un Comité Ornithologique

Monsieur le Maire rappelle que cette proposition arrive suite à deux expériences.

En effet, fin mai, nous avons protégé des hirondelles de rivage à l'extrémité de la flèche dunaire sous la direction de Yann MOUCHEL, Garde du Littoral (cf affiche jointe).

Nous avons fait de même du début juin jusqu'à la mi-juillet pour protéger les faucons pèlerins en contrebas du sentier des douaniers.

Fort de ces expériences, Monsieur le Maire souhaite donc créer un comité ornithologique. Il sera piloté par Marie-José NAGLE et sera composé de Yann MOUCHEL, Jean-Pierre LABOURDETTE, Lucie MEUNIER, Gilbert CHODORGE, Tony ALFEREZ.

La première réunion est prévue le 16 octobre. L'objectif de ce comité étant de créer des panneaux informatifs avec des parcours fléchés.

Bertrand LADUNE demande s'il peut y avoir un lien avec le Gon. Monsieur le Maire lui répond que Jean-Pierre LABOURDETTE est un ornithologue amateur et que Yann MOUCHEL travaille avec le Gon selon les besoins.

A terme, Monsieur le Maire souhaite que la commune soit labellisée Station Verte et ces parcours rentrent dans les critères de ce label.

Julie MESNIL demande si le comité sera aidé par le Conservatoire du Littoral pour ces parcours ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative, Yann MOUCHEL étant Garde du Littoral.

Monsieur le Maire informe que Barneville-Carteret est l'une des rares communes de la Manche où nichent des grands corbeaux et des faucons pèlerins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création de ce comité Ornithologique.

Signature de la convention avec la Bibliothèque Départementale de la Manche et liste des bénévoles

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque de Barneville-Carteret travaille en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Manche, ce qui lui permet d'avoir un fonds de roulement important en matière d'ouvrages (livres, CD...), et un accès à la formation, aux animations... Les responsables de la BDM sont venus présenter le nouveau projet de convention à Monsieur le Maire. Il a reçu les responsables de la BDM avec Nadine LESAGE et des bénévoles pour évoquer les termes de cette convention.

Cette convention que chaque Conseiller a reçue doit être approuvée par le Conseil Municipal. Pour mémoire : pour pouvoir bénéficier des services de la BDM, un certain nombre de critères doivent être remplis et c'est le cas pour la Médiathèque (1,2 équivalent temps plein : Nadine et Sylvie), un minimum d'heures d'ouverture, un accès informatique...

Cette convention est signée pour cinq ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

Subvention : kiosque des Dunes

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 5 000€ au kiosque des dunes pour l'organisation des concerts et spectacles. Cette somme rentre dans l'enveloppe globale des subventions votées aux associations en début d'année 2020.

Il est rappelé que le « Kiosque des Dunes », sous une nouvelle appellation a repris les activités de l'association Harmoniques. Cette dernière, renommée, n'avait pas reçu de subvention en début d'année.

Le Kiosque des Dunes s'engage à organiser un concert par mois et des concerts pour les petits en saison.

Bertrand LADUNE demande si les documents officiels pour le changement de dénomination de l'association Harmoniques en Kiosque des Dunes ont été transmis à la Préfecture.

France COSTA-TORRO lui répond que tout a été transmis. Elle est en attente des récépissés.

Toutes explications entendues, le conseil valide cette subvention à l'unanimité. Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX, France COSTA-TORRO et Catherine POT, membres de la commission, ne prennent pas part au vote.

Participation aux frais de fonctionnement du Centre Jean Itard

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un élève domicilié sur la commune est scolarisé au Centre Jean Itard de La Glacière. La commune est sollicitée pour régler le montant de la participation aux fournitures scolaires à hauteur de 40€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire procéder au règlement de cette somme.

Signature d'un PUP – SARL ART ARCHITECTEUR Rue Cuquemelle

Monsieur le Maire rappelle le principe du Projet Urbain Partenarial (PUP) : la commune avance les fonds pour les extensions de réseaux lors du dépôt de la demande d'autorisation de permis de construire ou de lotissement et le pétitionnaire rembourse l'avance à la commune sous deux ans.

Il explique que la SARL ART ARCHITECTURE a déposé un permis pour un lotissement Rue Cuquemelle. Pour cette opération, l'extension du réseau électrique est nécessaire et le coût est de 24 227.68€ TTC, il correspond à 225 ml.

La Commune va engager les travaux et un PUP (Projet Urbain Partenarial) est proposé avec le lotisseur afin que cette somme soit remboursée à la commune sous deux ans.

Ce projet de lotissement a été présenté à la Commission d'Urbanisme en Juin pour 24 logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce PUP.

Proposition de remise de 100€ sur le prochain loyer du K'BAB de la Plage en raison de l'utilisation par les artistes des spectacles de rue et les déballeurs du marché les mardis et dimanches

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DEMIR loue le local de Barneville-Plage pour un K'BAB. A ce local, sont attachés des sanitaires qui servent aux déballeurs du marché les mardis et dimanches en saison ainsi qu'aux artistes lors des spectacles de rue. L'autorisation d'occupation est rédigée avec une utilisation en ce sens.

Il a demandé à ce titre, une remise sur sa facture d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte une remise de 100€ sur le prochain règlement du loyer.

Loyer pour le studio meublé de la Salle du parc

Monsieur le Maire rappelle que le studio de la salle du parc était à l'origine un studio meublé de dépannage pour les personnes qui se trouvaient momentanément en difficulté de logements. Puis, il fût réservé aux artistes qui exposaient à la salle du parc.

A ce jour, il est proposé qu'il rentre à nouveau dans le parc de logements « sociaux » de la commune et une jeune fille en grande difficulté est très intéressée, car elle a trouvé un emploi sur la commune.

Ce logement se compose d'une entrée-cuisine équipée, d'une salle de bain et d'un sanitaire séparé, d'une salle meublée et d'une chambre meublée également (sans fenêtre). Il est proposé un loyer de 250€ mensuel, hors charges.

Monsieur le Maire précise que les menuiseries vont être changées et que les artistes qui exposeront dorénavant pourront être logés au Centre Eugène Godey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant du loyer proposé.

Désignation du membre du Conseil d'Administration de la SPL TOURISME DU COTENTIN

Monsieur le Maire est le délégué à la Communauté d'Agglomération et il a été désigné membre Administrateur à la SPL Tourisme, une délibération doit acter cette désignation.

Il informe que la Société a pour objet, agissant exclusivement pour le compte de tout ou partie de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire, de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire, c'est-à-dire qu'elle pourra :

- Réaliser et exécuter, notamment, des études et missions répondant aux besoins du développement et de la promotion du tourisme, de son organisation, des besoins d'animations ainsi que pour le compte de ses actionnaires.
- Exercer les missions d'office(s) de tourisme, incluant l'ensemble des missions définies par l'article L.133-3 du Code du Tourisme ou tout autre texte le complétant ou s'y substituant, en lien avec les partenaires économiques et institutionnels du secteur, telles que :
 - o L'accueil et l'information des touristes,
 - o La promotion touristique en lien avec les acteurs du secteur,
 - o La coordination des partenaires du développement touristique local, ou la commercialisation de prestations touristiques,
 - o Le cas échéant, tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
 - o L'élaboration des services touristiques,
 - o Assurer l'étude, la gestion, la commercialisation et l'exploitation de tout équipement touristique, culturel et/ou de loisirs,
 - o Concevoir et/ou mettre en œuvre des animations, loisirs, fêtes et manifestations touristiques, culturelles et/ou de loisirs.

Le capital de la SPL a été fixé à 760 410€ dont la répartition aura pour effet de conférer, au sein du conseil d'administration, 16 sièges réservés aux collectivités actionnaires et 1 siège désigné parmi les socioprofessionnels du tourisme :

- 11 à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
- 1 à la Communauté de Commune de la Baie du Cotentin
- 1 à la Commune de Barneville-Carteret
- 1 à la Commune de Cherbourg en Cotentin
- 1 à la Commune de la Hague
- 1 à la Commune de Saint Vaast la Hougue

Monsieur le Maire précise qu'un siège supplémentaire est accordé pour les socioprofessionnels, ainsi qu'un pour les autres collectivités qui disposaient d'un Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité Monsieur le Maire comme administrateur au Conseil d'Administration de la SPL tourisme.

Monsieur le Maire précise que l'inauguration du Bureau de Carteret aura lieu lundi prochain

France COSTA-TORRO précise que le bureau de Barneville est toujours fermé.

Monsieur le Maire rappelle ses multiples interventions pour une réouverture du Bureau d'information de Barneville en Juillet et Août. Ce fût laborieux et compliqué.

Il a de nouveau demandé à rencontrer le Président de la SPL pour une explication sur cette fermeture.

Avis de principe sur la dénomination de la Promenade de Barneville-Plage «Promenade Pierre GEHANNE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a souhaité donner le nom de « promenade Pierre GEHANNE » à la promenade créée qui longe le boulevard Maritime. Monsieur GEHANNE est favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire précise qu'en aucun cas, la dénomination du boulevard Maritime n'est remise en cause.

Monsieur GEHANNE a en effet, toujours passé ses vacances à Barneville-Plage, a acheté une maison, et il a beaucoup œuvré pour que ces travaux soient très bien subventionnés (80%)

Il rappelle que l'inauguration du boulevard Maritime aura lieu le 14 Novembre prochain.

Bertrand LADUNE estime que donner le nom de Pierre GEHANNE à une Promenade lui paraît restrictif, il aurait préféré que son nom soit donné au Port. Il précise que les 4 élus minoritaires apprécient beaucoup Monsieur GEHANNE. Jean-Pierre LEQUERTIER précise que ce sont les 19 Conseillers qui apprécient Pierre GEHANNE.

Annie POISSON précise qu'elle y avait pensé, mais qu'il n'aurait pas accepté. C'est quelqu'un qui ne cherche pas les honneurs et s'il a accepté pour la Promenade, c'est uniquement parce que cela fera plaisir à sa famille et notamment à ses petits-enfants.

Bertrand LADUNE explique juste que cela est ennuyeux si une polémique est engagée, ce serait dommage pour Pierre GEHANNE.

Toutes explications entendues, le Conseil valide cette proposition moins cinq abstentions de Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL et Jacqueline HOUGHTON.

Monsieur le Maire, à une question, répond que les inaugurations pour le Pôle Nautique « Raymond LETERRIER », la Médiathèque « Clément ROSSET » et la stèle des quatre volontaires pourraient être prochainement organisées.

Demande d'évolution du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, compétente.

Monsieur le Maire informe que plusieurs points du PLU doivent être revus et compte tenu du fait que la révision en cours risque de ne jamais aboutir en raison du PLUI, il est proposé de demander à la Communauté d'Agglomération une demande d'évolutions sur plusieurs points à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, compétente en matière de règlement du droit des sols qui évaluera quelles procédures mettre en œuvre.

Les points portent par ordre de priorité sur :

- Le terrain des grèves, afin qu'il puisse être classé de manière à pouvoir accueillir les sédiments issus des dragages du port.
- Il en est de même pour la digue, qui pourrait être confortée pour prolonger le sentier GR., mais le PLU actuel ne permet pas de dépôts sur cette digue.
- Les abris de jardins sont soumis à autorisation à partir de 5m² actuellement, et le PLU actuel ne les autorise que pour une superficie maximale de 10m². Compte tenu des nouveaux abris sur le marché, il est proposé de passer cette superficie à 12m².
- Enfin, il est actuellement interdit de construire à moins de 20m² d'un espace boisé classé. Cela pose problème pour quelques demandes, il est proposé d'annuler cette distance.

Le PLU actuel ayant été approuvé en 2005, il est proposé de solliciter également les corrections d'erreurs matérielles qui pourraient être remarquées et bloquer certaines demandes d'autorisation.

Le Cotentin étant compétent en matière de PLU, le Conseil Municipal doit lui adresser une demande officielle par délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette demande d'évolution du PLU incluant les corrections éventuelles d'erreurs matérielles.

Intervention des conseillers municipaux :

Bertrand LADUNE demande si les comités des marchés forains et du personnel se sont réunis :

Monsieur le Maire lui répond que oui.

Le Comité du personnel s'est réuni il y a quinze jours et la prochaine réunion est prévue en Novembre pour la révision des fiches de poste qui seront étudiées auparavant par chaque adjoint concerné et la DGS ou le DST.

Ont été évoqués les points suivants : le report des congés, les RTT, une nouvelle proposition d'organigramme (qui sera transmis à tous les conseillers lorsqu'il sera prêt) ainsi que les heures supplémentaires et les modalités de récupération quand elles ne sont pas rémunérées (au choix de l'agent).

Le Comité des marchés forains s'est réuni lundi 12 Octobre.

Différents échanges constructifs ont eu lieu sur les tarifs, les gestes barrières (sens de circulation, etc...), les investissements (boîtiers électriques à ajouter dans le Bourg, le bitume de la place Terminus à refaire)

Vincent ARNAUD estime qu'il est logique que les marchés ne soient pas « bénéficiaires » pour la commune, c'est un moyen attractif d'attirer du monde et aussi de faire fonctionner les commerces locaux. Monsieur le Maire lui explique qu'actuellement les marchés coûtent 32 667€ à la commune et il rappelle que nos choix doivent se faire en tant que bon gestionnaire de l'argent public. Il tient à rappeler que nous sommes garants de l'argent public et des dépenses publiques. La négociation entre le comité des marchés et les syndicats de marchés a été de réduire le reste à charge de la commune. Les syndicats des marchés l'ont bien compris et ont accepté une hausse des tarifs cette année.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h25.

Vu, Le Maire, David LEGOUET.

